



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU N°2022-02-B

Date de convocation : 27 juin 2022 Date de la séance : 04 juillet 2022 à 17h00

DÉCISION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE L'OUVÈZE PROVENÇALE

Objet: Choix du prestataire pour la réalisation d'une étude de vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze Provençale

L'an deux mil vingt-deux, le quatre juillet à 17 heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit en application du décret 2021-1957 du 31 décembre 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire, dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président.

Communautés membres	Présents (4)	Excusés (7)	Absents (0)		
CC les Sorgues du Comtat		Jean BERARD, Jean Claude RUSCELLI			
CC du Pays Réuni d'Orange	Alexandra CAMBON,	Xavier MARQUOT			
CC Vaison Ventoux	Jean-François PERILHOU,	Gérard RAINERI			
CC Aygues Ouvèze et Provence	Pascal COMBE				
CA Ventoux Comtat Venaissin		Patrice FLAGEAT			
CC des Baronnies en Drôme Provençale	André DONZE	Louis AICARDI, Sébastien BERNARD,			
Cc Ventoux Sud	Non représentée au Bureau				

Vu l'article L.5111-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 2511-6 du Code de la Commande Publique,

Vu l'article 5 des Statuts du SMOP,

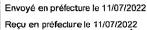
Vu la délibération n°2021-18 relative à la modification des délégations faites au Bureau,

Le marché concerne l'élaboration d'une étude de vulnérabilité des enjeux exposés aux inondations sur le bassin versant de l'Ouvèze Provençale.

La prestation est composée d'une tranche ferme et de 4 tranches optionnelles :

Tranche ferme:

- Phase 1 : inventaire des enjeux ;



Affiché le 11/07/2022

ID: 084-200044402-20220704-2022_02_B-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU N°2022-02-B

- Phase 2 : Evaluation des vulnérabilités du territoire ;
- Phase 3 : Protocole de diagnostic de réduction de la vulnérabilité des logements.

Tranches optionnelles:

- Tranche optionnelle n°1 : Protocole de diagnostics de réduction de la vulnérabilité des exploitations agricoles ;
- Tranche optionnelle n°2 : Inventaire et caractérisation de l'aléa inondation relatives aux activités économiques ;
- Tranche optionnelle n°3 : Caractérisation et incidence spatiale d'une défaille du réseau électrique sur le territoire ;
- Tranche optionnelle nº4 : Organisation de réunions supplémentaires.

Cette prestation a été estimée à 120 000 € TTC.

Suite à la consultation menée conformément au Code de la Commande Publique, 5 offres ont été déposées sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'analyse des offres a été menée dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation et la pondération suivante :

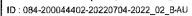
Libellé		
1.	Prix des prestations	40
2.	Valeur technique de l'offre	60
	 Contextualisation Composition et expérience de l'équipe en charge du projet Qualité et pertinence de la méthodologie proposée Adéquation des moyens mis en œuvre pour l'exécution de la mission Concertation, coordination et sensibilisation des acteurs 	5 10 25 10 10

Le résultat de l'analyse présentée en séance classe en première position l'offre de la société EGIS EAU.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU N°2022-02-B

Candidat	Раук	Note Prix 148	Cualque récumé de l'elles	Note technique Md	HOTE GRIDWALE	CLASSEMENT HIAL
QCS Senices	115 225,00 €	40 0	Equipe qui apparat expérimentée, avec un chef da projet qui dispose d'un sesoir et d'un sevor-faire en la mettée. Pertunence appréciée sur lo tratoment de certaines données. Proposition de rencoetrer toutes les communes concernées Absence de celendier. Absence des CV des différents intervenants proposés dans l'organignamme du projet. Interrogation quant à la représentation cartographique proposée afin d'assurer l'opératonnalité de l'étude auprès d'un public peu averti sur le sujet. Pas ou peu de mention de la concentation à maner svec les étus du syndicat, qui sont les décisionnaires en la matière.	31.6	71.6	:
ARTELIA	188 199.00 €	24 5	Composition de l'équipe-projet avec un savoir-faire appréciée et qui couvre l'ensemble des thérmatiques. Force de proposition sur la question de la concertation des éius. Doublement du SiGiste avec une infographie le. L'offre répond aux différents desidents de la commande, avec quelques plus values l'echriques appréciées.	48.4	70.9	
PCM Eas at anthronoment SEGI	133 100,00 €	34 6	Méthodologie conforme au CCTP, avec quelques observations jugées pertinentes par le commanditaire Faiblesse de l'expérience de l'équipe-projet Pas de mention de SiGatelcarlographiates, même si la tecture des CV leisse apparaître les profis nécessaires. Pas ou peu de réference pour la mise en œuvre de la concertation/sensitifisation des acteurs. Aucune marge de manceuvre aux le celendrer.	33.3	67.9	
osgapi	117 500,00 €	39.2	Proposition technique pertinente mais qui pourrait dans cedeins cas être assimille à une veriente. Equipe-projet a amble disposer d'un savoir, savoir-faire et aure-sevoir très apprécié, notamment dere la pressation de faignostics de réduction de la vulnérabilité Absence de présentation de la méthodologie de rédisation du protocole. Calendier qui ne leisse que peut de marge de menceuvre, d'autant plus que le prestatare laisse à penser qu'il disposa de meyens humains et techniques limités.	34 95	74.2	
EGIS EAU	117 730,00 €	39,1	Recontectualisation du besoin correct. Equipe-projet étuffée et qui présente les garantes nécessaires pour menor la mission. Méthodologiquement, le caudidat propose de réaliser l'ensemble des missions sans restriction. Séquence de concentation apparait très pousée Feible explaience de la cheffe de projet mais qui est annihilée per le composition de l'équipe-projet.	39.9	79.0	

Envoyé en préfecture le 11/07/2022 Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le ULO-1/201

ID: 084-200044402-20220704-2022 02 B-AU



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU N°2022-02-B

Résultat du vote:

Suffrages exprimés:

4

Pour:

4

Contre:

0

Absentions:

0

Suite à l'exposé de Monsieur le Président et la lecture du rapport d'analyse des offres, le Bureau du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale :

DÉCIDE :

- De valider le rapport d'analyse des offres,
- De retenir la candidature de la société EGIS EAU pour la réalisation de cette étude, pour un montant de 141 276,00 €ITC (tranches ferme et optionnelles),
- D'autoriser le Président à souscrire le marché et à prendre toute décision concernant son exécution et son règlement,
- D'autoriser le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La présente décision fera l'objet d'une information au comité syndical lors de sa prochaine séance.

Fait à Entrechaux, le - 4 JUIL, 2022

Le Président Jean-François PERILITOÙ

ENTRECHAUX 84340

Le Président:

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de l'établissement ;
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compitr de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.